

157 HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 8 104 439 €
Siège social : 59 rue Lepic 75018 PARIS
892 417 809 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 5 JANVIER 2026

Le cinq janvier Deux Mille Vingt-Six, à 9 heures,

Les associés de la Société 157 HOLDING se sont réunis en assemblée générale, au siège social, 59 rue Lepic 75018 PARIS, sur convocation faite par le Président.

Monsieur Dominique PAYEN préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de Séance constate que sont présents :

Monsieur Dominique PAYEN

Propriétaire de 6 403 673 actions en pleine propriété

Propriétaire de 1 700 766 actions en usufruit

Madame Fiona PAYEN

Propriétaire de 566 922 actions en nue-propriété

Monsieur Léo PAYEN

Propriétaire de 566 922 actions en nue-propriété

Monsieur Valentin PAYEN

Propriétaire de 566 922 actions en nue-propriété

Total des actions des associés présents ou représentés : 8 104 439 actions détenues en pleine propriété sur les 8 104 439 actions composant le capital social.

Le Président de Séance constate que tous les associés sont présents ou représentés.

Le Président de Séance constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolution proposés par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolution proposés, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

DS
DP

Paraphe
PV

DS
PP

Paraphe
LP

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- **Nomination d'un nouveau Directeur Général,**
- **Pouvoir en vue des formalités.**

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés. Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de Séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale nomme Madame Fiona PAYEN épouse ABUMATAR demeurant 36 rue Gabrielle 75018 PARIS en qualité de Directrice Générale, à compter du 5 janvier 2026 et pour une durée ne pouvant excéder celle du mandat en cours du Président.

Madame Fiona PAYEN disposera des mêmes pouvoirs que le Président.

Madame Fiona PAYEN déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Monsieur Dominique PAYEN

DocuSigned by:

68A6396EF4A247D...

Monsieur Léo PAYEN

Signé par :

237B4C24FEB4416...

Madame Fiona PAYEN

*« bon pour acceptation
des fonctions de Directrice Générale »*

Bon pour acceptation des fonctions de directrice générale

DocuSigned by:

E03B57A20369437...

Monsieur Valentin PAYEN

Signé par :

FA176A8ED774490...